

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 18 mars 2024

03.2024-18	PATRIMOINE Marché à procédure adaptée « Fourniture et pose de blocs béton type LEGO pour la création de travées séparatives pour la Déchetterie de Clisson »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la nécessité de séparer physiquement les déchets relevant des espaces verts des matériaux tout venants types déblais, plâtres...,

Considérant la solution validée de poser des blocs béton type « légo » pour créer des travées séparatives entre les différents déchets,

Considérant que la société BMA (Béton Matériaux Angevins), sise ZI Anjou Atlantique à Saint Germain des Prés (49170), dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat avec la société BMA sise ZI Anjou Atlantique à Saint Germain des Prés (49170), pour un montant total de 12 022,00 € HT soit 14 426,40€ TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »